



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 22 janvier 2015**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Julia Collis Coranda Pierrehumbert Jennifer Gabaz	présidente vice-présidente secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Corinne Ménétreay, Ania Schwab, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Isabelle Meier	conseillère municipale
	M.	Jean-Baptiste Leclercq	conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
  - **01/2015** : Proposition de désaffectation d'une partie de la parcelle n° dp 1564 de Meinier, d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, route des Carres 44, et vente de cette surface et de son local, selon TM n° 1/2015
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue au public présent, en la personne de Mme Fokeline Müller.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1<sup>ère</sup> correction, en page 6, point 3, lettre j) :
  - ➔ « Comme certains ont pu le voir dans les journaux, **le Maire** indique qu'aucun montant ne ~~sera~~ **serait** reporté sur les communes, ... ».
- 2<sup>ème</sup> correction par **Florio Togni**, page 6, point 4, lettre a), 2<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ « ..., mais il se posait un certain nombre de questions **sur la politique budgétaire** et il voulait juste ouvrir le débat. *(suppression de la fin de la phrase)* ».
- Il rajoute une 3<sup>ème</sup> correction en page 7, point 4, lettre a), 4<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ « ... Il ~~les~~ **le** félicite, car il n'avait pas connaissance de certains points évoqués ~~dans ce courrier~~ **au moment de la rédaction de ses courriers**. Et il conclut ... ».
- **Jacques Petitpierre** demande la suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 6, lettre b), en page 8.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Problème de voisinage

La **Présidente** rapporte sur le courrier reçu d'une meinite, qui fait part de problèmes de voisinage entre quelques habitants à la route de Gy. Elle ne tient pas à s'étendre sur ce sujet qui est du domaine privé. La Commune (propriétaire), via son Exécutif et la Régie concernée, donneront la suite qui convient à cette affaire.

## 3. Communications du Maire

### a) Autorisations de construire

**DD 95932/3-1** : Concernant le hangar au 12, ch. des Varlioudes, le Département a refusé la demande d'autorisation de construire le 4 décembre. Etant donné l'absence de recours à ce jour, nous allons demander au service concerné, comme déjà annoncé, d'exiger la démolition de ce hangar, signale **le Maire** (**ndr** : le délai de recours de 30 jours expirait le 19 janvier 2015, compte tenu de la période fériée du 18 décembre au 2 janvier inclus, lors de laquelle le délai est suspendu). Cette procédure risque d'être longue, mais est nécessaire pour supprimer cet appendice qui se trouve dans un état déplorable, qui représente un danger et est peu esthétique de surcroît.

Il rappelle que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, depuis plusieurs années, pour lui permettre de réaliser son projet. Madame Boujon n'ayant fait aucun effort pour le faire avancer, il nous semble peu judicieux de lui proposer à nouveau une aide ou de lui accorder un délai supplémentaire - si tant est qu'une possibilité existe, puisque le canton a clairement exprimé son refus pour cette requête.

**APA 41328** : La demande se rapporte aux pignons des balcons des immeubles Berthet, qui ne plaisent pas aux propriétaires, comme l'ont indiqué ces derniers et l'architecte lors d'un entretien en Mairie ; le croquis projeté à l'assemblée montre comment il est prévu de supprimer la colonne centrale et d'apposer une barrière à la place, identique à celles qui se trouvent de chaque côté. Nous avons donné notre feu vert pour cette opération, qui est complètement à la charge des propriétaires. Concernant la végétalisation de la colonne centrale, les propriétaires y sont opposés et nous ne sommes plus en mesure d'exiger ce souhait initial.

**DR 18465-1** : Cette demande de renseignements prévoit la transformation pour mise aux normes des écuries du Chambet et nécessite la modification de cette zone en zone sportive. Ce point a déjà été discuté dans le cadre de la refonte en cours du Plan directeur communal. Préavis positif envoyé, en leur demandant de prévoir davantage de places de stationnement.

**b) Auberge du Cheval Blanc**

**Le Maire** explique la délibération qui est à voter aujourd'hui en projetant à l'écran un plan des lieux. Le propriétaire du Cheval Blanc, M. Pfeifer, a souhaité acquérir le local - et le terrain correspondant - qui jouxte le restaurant, pour l'utiliser comme local de stockage et pouvoir aménager proprement l'arrière du bâtiment. Ce local était jusqu'ici utilisé par les pompiers, mais il ne leur est plus nécessaire, selon confirmation reçue de leur Commandant. Nous avons mandaté Claude Meylan pour procéder à une expertise afin de déterminer la valeur de cette vente et avons proposé un prix s'en approchant, soit Fr. 22'600.-, honoraires d'expertise compris. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de M. Pfeifer. La fontaine attenante restera communale.

**c) Pompiers**

Vous avez peut-être entendu parler de l'incendie important survenu à Collonge-Bellerive, où 3 villas ont brûlé. Les compagnies de sapeurs pompiers de Cohéran (Corsier, Hermance et Anières), Meinier et Collonge-Bellerive - bien sûr - sont intervenues. Le tonne pompe de Meinier a été utilisé à cette occasion.

**d) Déclassement des hameaux**

Le dossier nous est parvenu, il est en circulation pour examen technique auprès de tous les départements concernés. Une fois l'enquête technique terminée et le feu vert obtenu - ce qui prendra probablement plusieurs mois, nous ferons une communication aux habitants de ces hameaux, même s'ils ont déjà été informés de la procédure en cours. Les documents sont disponibles en consultation ces prochains jours à la Mairie pour ceux qui le souhaitent.

**e) Elections 2015**

Feedback sur la soirée très réussie, selon les échos obtenus. **Le Maire** adresse ses félicitations à ceux qui se (re)présentent et exprime ses sincères remerciements à ceux qui vont quitter dans 4 mois cette salle du Conseil municipal.

Et surtout, un merci particulier et très sincère à Alain Corthay pour ses mots très (beaucoup trop ?) élogieux à son égard, qui l'ont beaucoup ému. D'autres candidats se sont portés candidats au Conseil municipal depuis cette soirée.

f) **Repas des aînés**

Nous avons déjà reçu plusieurs lettres de remerciements, se réjouit **Alain Corthay**. Très belle cuvée, peut-être la meilleure - à ses yeux - de ces 4 ou 8 dernières années. Il remercie, en son nom et au nom de la commission, tous les conseillers-ères et conjoints qui ont apporté leur aide et ont ainsi contribué à cette réussite. Il remercie également tout le monde pour le respect du "Dress code" (code vestimentaire) choisi.

g) **Galerie à l'ancien local de vote**

**Etienne Murisier** lance le sujet - que Coranda Pierrehumbert va présenter, en rappelant que ce projet de galerie est en cours depuis quelques mois et qui a été discuté en commission.

**Coranda Pierrehumbert** poursuit en projetant des images de ce projet de salle-exposition polyvalente de 37 m<sup>2</sup>. Les photos montrent les armoires actuelles qui seront supprimées et les aménagements envisagés (lino, lavabo, faux plafond démonté, rails avec éclairage, changement des plinthes, nouveau mobilier, rafraîchissement de la peinture des murs, caches pour les radiateurs, système d'alarme). Les toilettes de l'ancienne garderie d'enfants seraient disponibles pour l'exposant, les visiteurs ayant à leur dispositions les WC publics à l'extérieur. Le nouveau mobilier prévu sera modulaire et encastrable, pour gagner de la place quand il n'est pas utilisé ; des cloisons permettront de séparer l'espace si nécessaire. Le devis de Fr. 50'000.-, pour lequel un crédit sera voté, comprend aussi la création d'une identité graphique simple (logo de la galerie), qui sera conçue par l'architecte et la scénographe mandatés.

Les inscriptions des artistes se feront à la Mairie et seront examinées par la commission Sport, Culture & Loisirs (SCL). Un contrat sera signé avec l'exposant et le loyer - différent entre communiens ou non - sera raisonnable et permettra de couvrir les frais d'électricité notamment. Une petite commission sera prélevée sur les ventes réalisées.

Les expositions dureront entre 2 et 4 semaines - sauf en juillet et août, le vernissage sera imposé un jeudi soir - pour se tenir en même temps que le marché hebdomadaire - et les expositions devront être ouvertes au minimum les jeudis soir et les week-ends. Ces expositions seront relayées sur l'écran du bâtiment collectif et dans le Meinier infos, en fournissant des conseils de communication aux exposants, libres à eux de faire leur publicité.

La durée des travaux est estimée à 3 mois, l'ouverture pourrait donc intervenir en 2016, selon le crédit voté et la mise en place définitive.

Gaby Gremion s'est déjà inscrit, ce sera le premier artiste à exposer, rajoute **Etienne Murisier**.

**Coranda Pierrehumbert** prend note et tiendra compte des remarques d'**Alain Corthay**, respectivement du **Maire**, de **Corinne Ménétre**y et de **Jean-François Jordan + Julia Collis**, soit :

- S'assurer que la suppression du faux-plafond n'induit pas une augmentation trop significative et désagréable des résonances sonores de ce local, puisque c'est souvent sa raison d'être.
- Les modifications intérieures projetées nécessiteront peut-être la dépose d'une demande en procédure accélérée (APA) à l'Office des autorisations de construire du DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie).
- Avant les travaux, notamment au niveau du faux-plafond, procéder au désamiantage éventuel le cas échéant.
- Vérifier s'il n'est pas nécessaire de prévoir des stores ou des filtres opaques sur les vitres, pour éviter que les aquarelles par exemple ne se détériorent trop vite en été.

#### **h) Départ du Maire et des élus sortants**

Une soirée interne d'adieux du et au Maire sera organisée le 8 mai avec les autorités exécutives et législatives, ainsi que leurs conjoints. Les détails suivront par la commission SCL élargie en charge de ce projet, indique **Etienne Murisier**. Merci à tous de ne pas transmettre les informations correspondantes au Maire, pour préserver la surprise.

Le 6 juin dès 11h00 environ, nous prévoyons par contre une cérémonie d'adieu "politique" au Maire plus large, dans le style de l'inauguration du Centre du village.

#### **i) Gestion des déchets**

L'entreprise Pradervand a été remise en concurrence pour les déchets, comme le prévoit la Loi. En effet, il faut procéder à une offre AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) dès que le montant de Fr. 250'000.- est atteint, ce qui est le cas ici. Plusieurs bureaux ont été soumissionnés pour cette opération et nous en avons choisi un, qui va nous aider dans le processus AIMP correspondant. Il faut entre autres mettre sur pied un comité d'évaluation des offres pour mettre au point les critères de sélection (pondération quant à la proximité de l'entreprise, si elle est formatrice ou non, prix proposé, "qualité" des offres, lieu de débarras des déchets, etc.) ; **Etienne Murisier** propose que les personnes suivantes le composent : Michel Vazquez, Marc Loosli, Jean-François Jordan, François Mégevand et Jacques Petitpierre, en plus de lui-même. Il précise qu'idéalement, nous souhaitons que l'entreprise choisie soit de la région, mais ce point ne sera qu'un des critères à pondérer dans les offres, selon un pourcentage défini de manière précise par la commune. Ce travail doit normalement se faire tous les 4 ans, mais nous allons prévoir que la période soit renouvelable, si possible.

#### **j) Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP)**

Il poursuit en résumant le dossier dans les grandes lignes, puisqu'une présentation au Conseil sera faite par la Fondation de la Pallanterie (FITIAP) le 19 février, pour les délibérations qui seront à voter le mois suivant.

- **Le budget de l'extension** de la ZIAP a été étudié et comprend les 2.5 millions de francs pour le gazoduc (pris en charge par la FITIAP), dont le déplacement a été accepté par la Confédération. Les travaux vont démarrer au printemps.
- **Bassin de rétention** : il a pour but de récolter les eaux pour ne pas surcharger la Seymaz et il est prévu entre les deux bâtiments P8 et P9. Son coût de Fr. 250'000.- sera peut-être financé par la Commune, s'il est remboursé par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Sinon, la FITIAP en assumera la charge financière.

- **Le bâtiment P9** coûtera Fr. 22'000'000.-, dont Fr. 2'200'000.- sont inscrits au budget de la FITIAP cette année.
- **Extension future de la zone** : Fr. 330'000.- d'investissements prévus pour les études 2015.
- **Pour assurer toutes ces dépenses**, il faut vendre tous les millièmes (surfaces) du bâtiment 4. La commune a clairement indiqué à la FITIAP son opposition à la vente forcée des locaux des EPI (Etablissements publics pour l'intégration) dans le cas où ils ne souhaitent ou ne peuvent pas acquérir leurs locaux, car cela risquerait de les forcer à quitter les lieux, ce qui est contraire à notre politique. Le cas échéant, des financements seraient à trouver ailleurs. Avec les EPI, la vente des millièmes rapporterait 3 millions de francs à la FITIAP, sinon le chiffre se monterait à un million et demi. Concernant Collonge-Bellerive, 3 millions sont trouvés en augmentant la capacité de financement du bâtiment 6 via une cédule hypothécaire.

Pour la construction du bâtiment P9, une délibération devra être votée pour valider l'emprunt par la FITIAP et les garanties communales y relatives par Meinier et Collonge-Bellerive.

Le bâtiment actuel de la parcelle P9 retournera en mains de ladite fondation fin 2017. Il serait possible de le réaliser avant si nous trouvons un lieu pour accueillir les locataires actuels, car une solution doit être trouvée pour l'atelier de menuiserie, le dépôt de bateaux ayant déjà trouvé un espace à Collonge. Une discussion est en cours avec l'entreprise Jauch pour la construction éventuelle d'un hangar provisoire (de type "tunnel maraîcher amélioré" par exemple) sur sa parcelle afin de recevoir ces derniers - qui bénéficient actuellement de loyers dérisoires, afin de leur laisser du temps pour trouver d'autres locaux ensuite. Les Adjoints au Maire ont eu un entretien pour avec MM. Jauch (entreprise en face d'Essert) et Sella (Président de la FITIAP) pour s'assurer que ce hangar, envisagé sur une parcelle agricole, sera réellement provisoire pour une durée de 5 ou 6 ans maximum - ce qui sera notifié noir sur blanc.

**Le Maire** complète sur les garanties financières pour le P9, partagées entre les deux communes à raison de 50% chacune. Il précise que cela n'engendre aucune charge financière de la part des communes. Cette option est exigée par les banques, qui ne sont pas d'accord de concéder une garantie si importante par une seule commune. Les raisons invoquées sont entre autres un patrimoine financier assez conséquent - pour Meinier en particulier par rapport à notre budget annuel. A la demande des banques - même si nous avons déjà abordé cette hypothèse, nous avons initié une réflexion pour la création d'une fondation immobilière pour le logement à Meinier. Les avantages d'une telle fondation seraient de diminuer la dette par habitant du patrimoine financier, en séparant ces montants des comptes communaux. Elle contribuerait par ailleurs à un soulagement de la partie administrative pour les élus. Un avocat-juriste a été mandaté pour les projets de statuts de cette fondation immobilière. Ils vous seront explicités en temps voulu. Les bénéfices de la fondation pourraient être en partie reversés à la commune, selon des règles clairement fixées.

Il insiste pour que toutes les questions soient posées à la FITIAP lors de leur présentation au Conseil municipal du 19 février, même si elles paraissent anodines.

**André Favre** demande si la Commune va inciter les mini-zones artisanales répandues sur le territoire de Meinier à se regrouper dans la zone artisanale et industrielle.

**Le Maire** pense que sur le plan juridique, il peut y avoir des évolutions, étant donné que les surfaces d'assolement sont très recherchées à Genève et que nous ne pourrions pratiquement plus construire selon les quotas à respecter pour les surfaces en question. Quitte à obtenir un soutien financier pour permettre une telle transition à un moment ou à un autre. Tout est imaginable. Toutefois, il n'est pas forcément simple d'exiger d'une entreprise qu'elle quitte son emplacement, si elle a obtenu l'accord à l'époque pour son activité. L'Etat a sur ce point confirmé qu'ils n'avaient pas assez de personnel pour procéder aux vérifications nécessaires, précise **Etienne Murisier**.

Il conclut en signalant qu'une présentation sur le projet P9 va être faite le 26 février à tous les artisans de Meinier.

#### 4. Projet de délibération

- **01/2015** : Proposition de désaffectation d'une partie de la parcelle n° dp 1564 de Meinier, d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, route des Carres 44, et vente de cette surface et de son local, selon TM n° 1/2015

**Le Maire** a déjà expliqué les raisons et la nécessité de cette délibération.

**La Présidente** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

#### 5. Rapports des commissions

##### a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

La réunion du 20 courant a porté sur les éléments suivants, rapporte **Corinne Ménétrety** :

- Un four multifonctions est en commande pour la salle des maîtres et l'ancien lave-vaisselle du parascolaire a été récupéré pour cette même salle.
- La nouvelle cuisinière souhaitée par la Rampe a été installée et l'évier plus grand et plus pratique est en commande ; il restera à deviser le remplacement des joints des fenêtres et l'isolation de la porte en bois côté route de Gy, car l'air s'engouffre par le bas.
- Salle communale : devis demandé pour deux plaques de cuisson et le crédit d'investissement pour la transformation de la salle sera à voter au plus tard en mai si possible ; le projet sera présenté auparavant au Conseil municipal.
- Les poteaux des filets de volley doivent être spécialement fabriqués, car ce modèle ne se trouve plus tel quel dans le commerce.
- Changement de l'éclairage dans la salle de gym : offre demandée.
- Un portail a été posé à la sortie du préau couvert, côté Repentance.
- La transformation de l'ancien local de vote en galerie a déjà été expliqué.
- Immeuble de la Poste, route de Gy 28 : la peinture des façades et des balcons se fera ce printemps, ainsi que le changement des volets en métal côté route de Gy (déjà fait de l'autre côté).

Pour la transformation de la salle communale, **le Maire** précise que le coût des honoraires de l'architecte est d'environ Fr. 140'000.-. Nous sommes dans l'attente d'un planning pour ce projet, afin notamment de définir si l'on procèdera aux travaux par étapes ou d'un bloc.

**b) Finances (FIN)**

Ràs selon **Jean-François Jordan**.

**c) Information, Communication & Votations (ICV)**

Rien de particulier selon **Jacques Petitpierre**, si ce n'est qu'il propose de lister et de communiquer les emplacements où se trouvent les défibrillateurs. Un exemplaire se trouve au Centre sportif de Rouelbeau, un second à la salle de gym et le troisième à la salle communale, répond **le Maire**.

**Alain Corthay** rappelle à Jacques Petitpierre qu'il faut prévoir en tout une cinquantaine de DVD du centre du village pour les jeunes citoyens 2014 et 2015. La soirée des jeunes citoyens 2015 est prévue le 23 février. **Le Maire** propose de discuter en commission du nombre total de DVD à prévoir et pour qui.

**d) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

L'énergie a été principalement portée sur la préparation du repas des aînés, indique **la Présidente**.

**e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

Les mois de fin d'année ont été essentiellement consacrés aux différents moments de fêtes : Noël de l'école, Escalade, fête de l'école à la salle communale, crèche. Tout s'est bien passé à satisfaction, selon **Florio Togni**.

Le réseau "jeunesse" habituel s'est réuni comme chaque année avec les différents partenaires. Il est agréable de constater que la situation tant sociale qu'environnementale à Meinier est plutôt calme. Pour le local de l'AJM (Association des jeunes de Meinier), une discussion va avoir lieu prochainement avec son-ses représentant-s, notamment quant aux horaires d'utilisation.

**f) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Léon Piller** n'a aucune information particulière à relater.

**g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

Rien de particulier pendant la trêve hivernale, sauf la choucroute de l'USM le 31 janvier. Concernant l'USM justement, l'entraîneur des petits, José Burgos, a annoncé qu'il se portait candidat au Conseil municipal.

La commission est à la recherche d'un orchestre de jazz pour organiser une petite animation / concert le 19 février lors de la reprise du marché, complète **Jean-François Jordan**. **Le Maire** lui fournira ce renseignement.

**h) Réclamations (REC)**

Ràs comme d'habitude, indique **François Mégevand**.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Amadeus

La préparation du prochain Festival Amadeus bat son plein, signale **Florio Togni**. Il sera légèrement plus long et durera 15 jours, du vendredi 28 août au samedi 12 septembre 2015. Le programme sera publié dans quelques mois, aux alentours du mois de mai.

Dans le cadre du Festival, comme déjà annoncé en novembre, deux sculpteurs exposeront des œuvres sur différents sites de la commune. Vu la taille importante des œuvres, une subvention devra être trouvée pour ce supplément extraordinaire, afin de couvrir les frais d'installation spécialisés, qu'il estime à une dizaine de milliers de francs, sur un budget global pour le Festival d'environ Fr. 480'000.-.

**Alain Corthay** demande s'il est possible d'obtenir la liste des communes avoisinantes qui subventionnent le Festival Amadeus - réponse positive de **Florio Togni** qui la fournira, car nous recevons des demandes d'autres communes pour leurs festivals respectifs ; il serait donc logique de participer de manière cohérente entre celles qui font un effort financier.

### b) Fanfare

**François Mégevand** : ràs.

### c) Pompiers

Assemblée générale tenue il y a 10 jours, indique **André Favre**, lors de laquelle la Compagnie a remercié la commune pour le tonne pompe, utilisé comme indiqué plus haut lors de l'incendie à Collonge-Bellerive.

### d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Tout a déjà été dit tout à l'heure selon **Etienne Murisier**.

### e) Groupelement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Lors de la récente réunion, indique **Jean-François Jordan**, il a été rappelé que Marcel Goehring devait faire un sondage pour fixer une date, dans le but de réunir les Exécutifs des communes voisines pour évaluer leurs besoins en installations sportives. Le groupement des 12 communes Arve et Lac se réunit lundi soir, complète **le Maire**.

### f) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Une secrétaire-comptable a été engagée à 60%, annonce **Alain Corthay**, pour s'occuper de :

- la partie ressources humaines et facturation de la crèche (50%), gérée jusqu'ici par Amalthée - la comptabilité et les salaires seront rapatriés également d'ici une année environ ;
- la facturation du jardin d'enfants (5%) et
- la facturation du P'tit Gourmand (5%).

Il s'agit de Véronique Périat, qui n'est autre que la sœur de Brigitte Saillet-Veuillet.

### g) Communes-Ecole

Tout roule comme d'habitude, selon **la Présidente**.

## 7. Divers

### a) Fin de législature

**Yannick Dupraz** revient sur la raison qui l'a poussé à cesser son implication au sein du Conseil municipal, en grande partie à cause de la nouvelle activité - équitation professionnelle - qu'il développe dans son exploitation.

### b) Agriculture

Il poursuit en distribuant à l'assemblée un "flyer" et en résume la teneur : celui-ci traite des politiques agricoles toujours plus libérales et des rapports de force inégaux sur les marchés en Suisse, qui engendrent la disparition de nombreuses exploitations à raison de 4-5 par jour. Il parle du pouvoir d'achat, de la répartition des marges des prix aux producteurs et aux consommateurs, etc.

### c) Stop TISA

**Florio Togni** s'interroge sur la suite ou non qui a été donnée suite à l'initiative du comité Stop TISA. **Le Maire** répond que nous les avons contactés à plusieurs reprises pour nous présenter cette problématique, mais leur réponse trop tardive n'a pas permis leur venue pour la séance du 4 décembre dernier. Aucune nouvelle depuis, mais nous ne les avons pas relancés non plus.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h05.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**jeudi 19 février 2015 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....  
Jennifer Gabaz

.....  
Julia Collis

**Annexe :** délibération votée

Meinier, le 19 février 2015 /mv

**Délibération n° 01****Proposition de désaffectation d'une partie de la parcelle n° dp 1564 de Meinier, d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, route des Carres 44, et vente de cette surface et de son local, selon TM n° 1/2015**

Vu les besoins exprimés par M. Christophe Pfeifer, propriétaire de la parcelle n° 390 de Meinier sur laquelle se trouve l'Auberge du Cheval Blanc, pour acquérir 7 m<sup>2</sup> du dp n° 1564 pour rénover le local qui s'y trouve et l'utiliser comme lieu de stockage dans le cadre de l'exploitation de l'établissement susmentionné,

vu que ce local, précédemment utilisé par la compagnie des sapeurs pompiers de Meinier, ne leur est plus utile, ni à la Commune et que la surface qu'il utilise sur le dp n° 1564 ne représente aucune gêne pour la circulation ou les voisins,

vu le changement d'affectation de ce bien du patrimoine administratif au patrimoine financier et l'intérêt pour la commune de pouvoir régulariser la situation d'occupation de ce terrain et de ce local,

vu le tableau de mutation n° 1/2015 établi par HCC - Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calame, ingénieurs géomètres officiels à Chêne-Bourg, prévoyant la division de la parcelle n° dp 1564 et la création de nouvelles parcelles,

vu le projet d'acte notarié établi par l'Etude Brechbühl et Rodriguez, notaires à Genève,

vu l'estimation financière établie par Claude Meylan, architecte, pour la vente de ce terrain et du local s'y trouvant,

vu les négociations menées entre M. Pfeifer et les autorités de la commune de Meinier, ayant abouti à la vente par la commune à M. Pfeifer de cette partie de la parcelle n° dp 1564, de 7 m<sup>2</sup>, à détacher de celle-ci selon plan de mutation précité et sur laquelle se trouve le local cité plus haut,

vu l'article 30, al.1, lettre k et l'article 50 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 11, al. 2 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De diviser la parcelle n° dp 1564, de 3'591 m<sup>2</sup>, en deux sous-parcelles n° dp 1564A de 3'584 m<sup>2</sup> et n° dp 1564B de 7 m<sup>2</sup>, telle que figurée au tableau de mutation n° 1/2015, établi par HCC - Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calame, ingénieurs géomètres officiels à Chêne-Bourg et dans le projet d'acte notarié établi par l'Etude Brechbühl et Rodriguez, notaires à Genève,
2. De demander au Conseil d'Etat d'accepter la désaffectation d'une partie de la parcelle n° dp 1564 de Meinier, d'une surface totale de 7 m<sup>2</sup>, soit de la sous-parcelle n° dp 1564B, du domaine public, telle que figurée au tableau de mutation n° 1/2015, établi par HCC - Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calame, ingénieurs géomètres officiels à Chêne-Bourg et le projet d'acte notarié établi par l'Etude Brechbühl et Rodriguez, notaires à Genève.
3. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, cette partie de la parcelle n° dp 1564 pour sa valeur égale à zéro au bilan de la commune.
4. D'accepter la vente de la parcelle visée sous chiffre 1 et du bâtiment s'y trouvant à M. Pfeifer pour la somme de Fr. 22'600.- TTC, étant précisé que les droits d'enregistrements et les émoluments dus au Registre Foncier sont à la charge de M. Pfeifer.
5. De comptabiliser le produit de la vente de Fr. 22'600.- directement en diminution de l'actif de la commune dans le patrimoine financier.
6. De comptabiliser le produit de la vente de Fr. 22'600.- au crédit du compte n° 95.00.424.01 "Gains comptables sur les placements du patrimoine financier", la valeur du terrain étant entièrement amortie.
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire, conjointement avec son Adjoint, Alain Corthay, pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 11 mars 2015.

Meinier, le 30 janvier 2015

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**